

Liste des pièces à fournir lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'installation d'un périmètre vidéoprotégé ERP

1) Le formulaire (Cerfa n°13806*04) doit être renseigné dans sa totalité sans omettre une rubrique puis daté et signé par le responsable du site (pour un périmètre, renseigner la rubrique 4-2 du formulaire en listant les différentes adresses qui constituent l'environnement du périmètre).

2) La liste de **tous les points d'implantation inclus dans le périmètre** pour lesquels l'installation d'une caméra est sollicitée comportant les informations suivantes : numéros, modèle (fixe ou dôme), lieu d'implantation.

3) La photocopie de l'affichette d'information du public qui doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Le pictogramme d'une caméra ;
- La base juridique du traitement, soit les articles L.251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure ;
- L'identité du responsable du système ;
- Les finalités poursuivies par le traitement ;
- La durée de conservation des images ;
- Les droits des personnes concernées ;
- Les coordonnées de la personne ou du service à contacter pour le droit d'accès aux images.

4) Le questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection (Cerfa n°51336#01) ou l'attestation de conformité aux normes techniques remis par l'installateur s'il est certifié.

5) Un plan précis délimitant le périmètre à une échelle suffisante indiquant le nom des rues, l'implantation, le champ de vision et les numéros des caméras ;

6) Une photographie représentant le champ de vision de chaque caméra extérieure. Celles-ci devront être numérotées conformément à la liste que vous aurez établie.

Nota : Ne pas utiliser de vue aérienne.

Vous adressez votre demande par courrier à :

Préfecture des Yvelines
Cabinet- Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
Section de la police administrative et de la sécurité
1 rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex

Pour joindre vos correspondants :

Téléphone : 01.39.49.73.22 ou 01.39.49.73.17

Messagerie pref-vidioprotection@yvelines.gouv.fr